

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 FEVRIER 2022 A 18 HEURES 00

Présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice sont présents, excepté Monsieur Dominique BEFFY, excusé.

En ouverture de la séance, le Maire demande l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 9 décembre 2021 : Adopté sans remarque à l'unanimité des présents.

Pour cette séance, M. Rémi FURLAN est désigné secrétaire de séance.

1) Intervention M. Samba NGWANA de l'association Motz Chautagne Tour

Monsieur Samba NGWANA pour le compte de l'Association Savoie Sport Organisation, organisateurs du 1^{er} Motz Chautagne Tour est venu présenter la manifestation qui se déroulera les 2 et 3 juillet prochain au départ de l'Espace Sports et Nature de Motz et sur toutes les communes de Chautagne.

Il s'agit de plusieurs courses cyclistes :

- Cycloportive : 3 distances
- Vélos électriques sur route
- Enfants : vélos et draisienne à l'Espace Sports et Nature de Motz

Pour l'organisation de cette manifestation l'association souhaite obtenir l'accord des communes ainsi qu'une subvention. Ils sont également à la recherche de bénévoles pour la sécurisation des courses. Les personnes volontaires sont priées de se faire connaître en mairie.

2) Vente d'une partie de la parcelle AA123

Monsieur Alain GIRAUDET, dont le fils est candidat à l'acquisition, est temporairement sorti de la salle du conseil concernant ce point à l'ordre du jour. Il n'a pas assisté au débat ni n'a pris part au vote.

Pour rappel :

La commune a réalisé une procédure de bien sans maître pour devenir propriétaire d'une partie (440m² sur 880m²) de la parcelle AA123. Cette partie de parcelle a été estimée par les Services de France Domaine à 33000€. L'autre partie de cette parcelle étant la propriété de Mme Françoise GIRAUDET. La parcelle AA123 est un bien non délimité. Deux personnes avaient manifesté de l'intérêt pour cette parcelle, le Maire leur a donc fait part de l'estimation des Domaines. Les deux ont confirmé leur proposition au prix indiqué. Il s'agit de M. GIRAUDET Thibault (fils de Mme GIRAUDET) et M. BARLIER Albert (voisin limitrophe au Nord).

Les projets sont :

- M. GIRAUDET souhaite entretenir cette parcelle pour y construire sa résidence principale à terme.
- M. BARLIER souhaite acheter ce terrain pour assurer la sécurité de son terrain et maintenir dans son état le pierrier, le rocher et le mur.

A l'issue du débat, le vote a eu lieu à bulletin secret.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des 8 votants (vote à bulletin secret) choisi de vendre cette partie de parcelle à M. Thibault GIRAUDET au prix de 33000€ et :

- **demande au maire de charger l'étude de Me CAPITAN, Notaire à Ruffieux d'établir l'acte notarié,**
- **autorise le maire à accomplir toutes les formalités, nécessaires et signer l'acte au nom de la commune,**
- **dit que les frais d'établissement de l'acte seront à la charge de l'acquéreur.**

3) Dispositif Vélo à Assistance Electrique 2022

Dans le prolongement de la délibération du 11 mars 2021, le Maire informe le conseil municipal que 3 bons de 150€ ont été distribués à des habitants de Conjux pour l'achat de vélos à assistance électrique dans le cadre du projet « L'Agglo en mode vélo électrique » portée par Grand Lac.

Il est proposé aux communes de remettre en place cette subvention pour les usagers qui souhaitent acquérir un vélo à assistance électrique, Grand Lac offrant également toujours une participation à cet achat.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité de :

- **charger le maire de signer la convention avec Grand Lac pour 2022**
- **d'allouer un budget de 750€ (représentant 5 bons de 150€)**
- **de nommer M. Pierre CANALE comme référent de Conjux sur ce dossier**

4) Tarifs 2022 Camping et Port

Concernant les tarifs, la commission Tourisme s'est réunie à plusieurs reprises pour mettre en place au niveau du camping la possibilité pour les clients de payer par carte bancaire ainsi qu'acquérir un logiciel de gestion des réservations et de gestion des emplacements du camping. Sachant que la location du terminal de paiement serait d'environ 15€ HT par mois et le logiciel de 80€ HT avec une formation de 1300€ HT pour 2 jours avec le paramétrage des spécificités de notre camping. Afin de financer ces améliorations et ainsi optimiser le temps de travail de l'agent d'accueil, la commission Tourisme propose de voter les tarifs suivants :

TARIFS NUITEE Electricité comprise	BASSE SAISON Hors Juillet et Août	HAUTE SAISON Juillet et Août
Caravane / Camping car 2 personnes maximum	18.00 €	21.00 €
Tente (1 ou 2 tentes) 2 personnes maximum	15.00 €	19.00 €
Personne supplémentaire à partir de 3ans	1.00 €	2.00 €
Tente supplémentaire	2.00 €	3.50 €
Taxe de séjour	0.22€ par nuitée et par adulte (+18ans)	0.22€ par nuitée et par adulte (+18ans)
Utilisation de la borne de service camping-car : 6€		

Forfait de base pour 2 adultes et 2 enfants		
Emplacement	sans garage mort	1 550.00 €
	avec garage mort	1 750.00 €
Personne supplémentaire	Hors juillet et août (à partir de 3ans)	1€/nuitée
	En juillet et août (à partir de 3ans)	2€/nuitée

Concernant les tarifs du port, pour les 5 emplacements que nous avons en gestion, la commission Tourisme propose de voter la même tarification que Grand Lac, à savoir :

Le Conseil municipal après délibération accepte cette proposition et décide à l'unanimité de voter les tarifs 2022 comme présentés.

5) Sécurisation de la traversée des hameaux

Lors d'un précédent conseil municipal, Mme Sandra CHERMAIN suivie de quelques conseillers a fait remarquer que les véhicules traversaient toujours à des vitesses excessives certains hameaux. Monsieur le Maire et les conseillers qui étaient déjà élus en 2015 ont rappelé qu'une étude de sécurité avait été réalisée par le cabinet EGIS et avait conduit à l'installation du radar pédagogique au niveau de la Chapelle.

Aujourd'hui, le maire fait part au conseil municipal de sa rencontre avec les services de la DDT Routes. Ils se sont rendus dans les différents hameaux et ont échangé sur les différents aménagements possibles (plateaux, écluses, coussin berlinois,...).

	JOURNALIER		MENSUEL	
	Basse saison (sept à avril)	Haute saison (mai à août)	Basse saison (sept à avril)	Haute saison (mai à août)
Barque	9 €	10 €	26 €	157 €
Emplacement 2.00m	12 €	14 €	48 €	241 €
Emplacement 2.30m	13 €	14 €	62 €	281 €
Emplacement 2.50m	13 €	15 €	78 €	313 €
Emplacement 2.80m	14 €	17 €	86 €	368 €
Emplacement 3m	15 €	18 €	103 €	393 €
	Mise à l'eau payante : 15€		Mise à l'eau offerte	

Pour travailler sur ces aménagements, le maire propose de créer une commission. Elle se réunira le 22 février à 18h15 en mairie.

6) Convention pour l'Elaboration du Document Unique avec le Centre de Gestion

Le Maire avait sollicité l'aide du Centre de Gestion de la Savoie pour élaborer le Document Unique de la Commune. Le tarif proposé (1520€) ne correspond pas à nos attentes. Il est donc proposé de réaliser le Document Unique en interne. Mme GABZDYL Claire et CHERMAIN Sandra sont volontaires pour aider à l'élaboration.

Le Conseil Municipal remercie le Centre de Gestion de la Savoie mais décide de refuser pour l'instant l'offre pour l'élaboration du Document Unique.

7) Subventions aux associations

Le Maire a reçu plusieurs demandes de subventions aux associations.

Après délibération il est décidé d'octroyer les subventions suivantes :

- Restaurant du Cœur	300€	Unanimité
- Ecole élémentaire de St Pierre de Curtille	400€	Unanimité
- Motz Chautagne Tour	300	8 pour 1 contre

1) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

a) Elections présidentielles

Rappel des dates des élections : 10 et 24 avril 2022 de 8h à 18h

Le Maire est, encore plus que les autres fois, très sollicité pour donner un parrainage à un candidat. Après avis du conseil municipal, le maire décide de ne pas donner de parrainage.

b) Réfection chemins

Le maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré une entreprise pour établir des devis concernant les enrobés. Ceux-ci s'élèvent à :

- 49477.92€ pour le chemin des Eculas
- 21548€ pour le chemin de la Chatière

Comme évoqué au conseil municipal précédent, ces travaux seront budgétés lorsque toutes les constructions en cours et celle qui bénéficient d'un permis déposé seront terminées.

c) Propositions activités plage de Conjux

Le Maire a reçu dernièrement au moins 3 demandes pour l'installation de nouvelles activités nautiques comme le Paddlebike, le foil électrique ou encore des balades en bateaux au large avec de la musique et un arrêt sur la plage de Conjux.

Le conseil municipal prend en compte ces demandes mais ne donnera pas suite pour 2022. Ces sujets seront abordés à l'automne dans un cadre plus élaboré lors du renouvellement de l'AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire) des pédalos.

d) Courrier des Consorts LERGES/MISSOUM/LUGUET

Lecture est donnée du courrier des Consorts du 21 décembre 2021 concernant le recours qu'ils mènent contre la commune dans le dossier de construction du gîte.

Pour information une expertise judiciaire a eu lieu le 31 janvier 2022. Dans ces circonstances, le conseil municipal ne souhaite plus les recevoir tant que le dossier ne sera pas clos.

e) Déneigement

En l'absence de l'agent technique jusqu'en avril pour raison médicale, le maire a demandé l'aide de la commune St Pierre de Curtille pour le déneigement en cas de besoin. Nous remercions la commune de St Pierre de Curtille d'avoir accepté.

f) Compostage

M. Alain GIRAUDET qui suit le parcours de formation d'agent de compostage avec Grand Lac informe le conseil municipal que le compostage sera rendu obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2024.

g) Panneaux

L'agent technique et la secrétaire ont fait le tour de la commune pour remplacer ou installer les panneaux de signalisation routière. Les conseillers demandent d'en installer sur le chemin de la Rochette pour l'interdire au plus de 3.5t afin d'éviter les accidents.

h) Le flash Infos Municipales

Les conseillers vont se remettre au travail pour élaborer « Infos Municipales » de Mars. La 1^{ère} réunion se déroulera le lundi 21 février à 9h30.

i) Snack

Les travaux sont terminés. La remise des clés et la signature de la convention auront lieu lundi 14 février.

j) Budget 2022

La commission composée de Pierre CANALE, Gisèle COUDURIER, Claire GABZDYL, Rémi FURLAN, Nathalie POCHAT et Claude SAVIGNAC se réunira le 24 février à 18h15.

k) Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Afin de le mettre en œuvre des réunions sont prévues tous les jeudis à partir du 17 mars à 18h00.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 21h15. Le prochain conseil municipal aura lieu le 10 mars 2022.